

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA  
VILLE DE WATERLOO**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la ville de Waterloo**, tenue le 13 février 2018 à 19h00, en la salle des délibérations du Conseil, 417 rue de la Cour à Waterloo, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers(ères) suivant(e)s :

Robert Auclair	Louise Côté	Normand Morin
Sylvain Hamel	André Rainville	Pierre Brien

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Marie Lachapelle. Également présent : Monsieur Louis Verhoef, Directeur général et Greffier.

**Mot de Bienvenue**

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil ainsi qu'aux citoyens présents dans la salle.

**18.02.1**

**Ouverture de la séance ordinaire du 13 février 2018**

Son honneur le Maire déclare la séance ouverte à 19h00, après avoir constaté le quorum.

**18.02.2**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 février 2018**

Il est proposé par monsieur Robert Auclair et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour comme suit :

À moins d'avis contraire, Monsieur le Maire n'a pas voté.

Présence et quorum.

1. Ouverture de la séance ordinaire du 13 février 2018.
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 février 2018.
3. Intervention du public présent dans la salle sur l'ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal du 9 janvier 2018.
5. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
  - 5.1 Dépôt du procès-verbal du CCU.
  - 5.2 Dépôt du formulaire DGE-1038 (dépenses électorales).
  - 5.3 Dépôt de lettre de démission de Mme Dominique Dion.
6. **AVIS DE MOTION**
  - 6.1 18-868-3 Éthique et déontologie des élus municipaux.
  - 6.2 18-876-2 Éthique et déontologie des employés municipaux.
7. **FINANCES ET ADMINISTRATION**
  - 7.1 Adoption des comptes à payer pour janvier 2018.
  - 7.2 Casino Croix-Rouge.
  - 7.3 Subventions aux organismes.
  - 7.4 Renouvellement du parc informatique.
  - 7.5 Avenant de modification #6 – Caserne.
  - 7.6 Directives de changement – services professionnels – Caserne.
  - 7.7 Directives de changement – Du Pré-Sec.
  - 7.8 Achat d'un photocopieur pour la Caserne.
  - 7.9 Remplacement de conduite à l'usine de filtration.
  - 7.10 Drainage rue du Parc.

- 7.11 Lampadaires secteur Passerelle Stevens.
- 7.12 Traitement biologique des eaux usées.
- 7.13 Fondation Alzheimer.
- 8. **ADJUDICATION DE CONTRAT**
  - 8.1 Reconduction du contrat avec Acceo.
  - 8.2 Gestion des documents inactifs.
  - 8.3 Gestion des sédiments.
  - 8.4 Remplacement du logiciel – Usine de filtration.
  - 8.5 Services professionnels – Avant-projet – rue Western.
  - 8.6 Étude hydrologique – Secteur rue du Lac.
  - 8.7 Panneaux afficheur de vitesse.
- 9. **SERVICE DU GREFFE**
  - 9.1 Autorisation de signature – Acte de correction.
  - 9.2 Vente pour taxes – Finalisation de transaction.
  - 9.3 Représentant désigné Réseau biblio de la Montérégie.
- 10. **RESSOURCES HUMAINES**
  - 10.1 Nomination d'un Chef d'équipe aux travaux publics.
  - 10.2 Embauche d'une inspectrice en urbanisme.
  - 10.3 Embauche d'une coordonnatrice à Tourisme et développement.
  - 10.4 Nomination de M. Normand Morin – C.A. du regroupement des OMH.
- 11. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
  - 11.1 Dérogation mineure – 2660, rue Orchard.
  - 11.2 Modification au calendrier du CCU.
  - 11.3 Demande de PIIA – Cœur Villageois.
- 12. **LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**
  - 12.1 Représentante autorisée – Pêche en herbe.
  - 12.2 Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (Pumptrack).
  - 12.3 Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (sentier de transports actifs).
- 13. **COMITÉ DES TRAVAUX PUBLICS**
  - 13.1 Stationnement rue Young.

INFORMATIONS ET COMMUNIQUÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DANS LA SALLE

14. VARIA

15. LEVÉE DE LA SÉANCE du 13 février 2018.

16. LA PROCHAINE ASSEMBLÉE SE TIENDRA MARDI, le 13 mars 2018 À 19 HEURES.

**Adopté**

**18.02.3 Intervention du public dans la salle sur l'ordre du jour**  
- Aucune intervention.

**18.02.4 Adoption du procès-verbal du 9 janvier 2018**  
Il est proposé par monsieur André Rainville et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 9 janvier 2018 tel que présenté.

**18.02.5 Dépôt de documents**  
**18.02.5.1 Dépôt du procès-verbal du CCU.**  
**18.02.5.2 Dépôt du formulaire DGE-1038 (dépenses électorales).**  
**18.02.5.3 Dépôt de lettre de démission de Mme Dominique Dion.**

**18.02.6** **Avis de motion**

**18.02.6.1** **Règlement 18-868-3 – Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.**

Madame Louise Côté donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, un règlement statuant sur un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux (18-868-3) sera présenté pour adoption.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du Conseil, le tout conformément à la loi.

**18.02.6.2** **Modification du règlement sur l'éthique et la déontologie des Employés municipaux.**

Madame Louise Côté donne avis de motion qu'à une séance ordinaire subséquente du conseil sera présenté pour adoption le règlement 18-876-2 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, pour être adopté.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 18 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1), copie d'un projet de règlement numéro 18-876-2 au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux est jointe en annexe au présent avis.

**18.02.7** **Finance et administration**

**18.02.7.1** **Comptes à payer.**

ATTENDU QUE Des factures ont été soumises à la Trésorière, madame Suzanne Simard, durant le mois de janvier 2018;

ATTENDU QUE Le Conseil municipal a pris connaissance desdits déboursés, soumis par Mme Simard.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur André Rainville  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal adopte la liste des comptes à payer pour le mois de janvier 2018 soumise par madame Simard et autorise cette dernière à effectuer les paiements requis.

**Adopté**

**18.02.7.2** **Plan de visibilité – Casino de la Croix-Rouge.**

ATTENDU QUE Le Casino Granby Toyota au profit de la Croix-Rouge se tiendra samedi, le 17 mars 2018;

ATTENDU QUE Les élus de la Ville de Waterloo, conscients que cet organisme ne bénéficie d'aucun subside des différents paliers gouvernementaux, est néanmoins essentiel lors de sinistres;

ATTENDU QUE La Ville désire apporter sa contribution à cet organisme en commanditant une table, lors de cet événement, pour un montant de 300.-\$.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Sylvain Hamel  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil autorise le versement d'une commandite « table de jeu » au montant de 300.-\$ lors du Casino au profit de la Croix-Rouge, le 17 mars 2018.

**Adopté**

### 18.02.7.3

#### **Subvention aux organismes.**

ATTENDU QUE Différents organismes essentiels au dynamisme de la Ville ont besoin de soutien financier pour mener à bien leurs activités;

ATTENDU QUE Le service des loisirs a des budgets prévus pour soutenir ces demandes de financement;

ATTENDU QUE Demandes formulées à ce jour sont les suivantes :

ÉSWL pour l'album de finissants :	240.00 \$
CAB aux 4 vents :	4 500.00 \$
Club Optimiste :	1 400.00 \$
Bibliothèque :	30 400.00 \$
Maison de la culture :	12 000.00 \$
Festival des bières :	1 000.00 \$
Festival Underground :	2 500.00 \$
Club d'Aviron :	2 000.00 \$
CPA : heures de glace (48), d'une valeur de :	6 000.00 \$
Cadets de la marine :	750.00 \$
Chorale les Voix-Sins :	1 500.00 \$
Espace famille :	5 040.00 \$
Défi Demois-ailes :	500.00 \$
Musée canadien de la pêche à la mouche :	3 000.00 \$
Peintres unis de Waterloo :	3 500.00 \$
Compagnie de théâtre Sauvageau :	1 200.00 \$
Yamaska Litteracy Council :	3 725.00 \$
Tournoi National Pee-Wee :	11 000.00 \$

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Pierre Brien  
et résolu :

Que le Conseil autorise le versement des subventions aux organismes ci-haut mentionnés aux modalités prévues à l'entente intervenue entre le service des loisirs et chacun d'eux.

**Adopté**

### 18.02.7.4

#### **Renouvellement du parc informatique.**

ATTENDU QUE Certains ordinateurs de bureau doivent être remplacés afin que le parc informatique de la Ville soit maintenu dans un bon état de fonctionnement;

ATTENDU QUE Le directeur des travaux publics a exprimé le besoin d'acquérir un ordinateur portable afin de pouvoir travailler de sa résidence;

ATTENDU QUE La majorité des postes informatiques ont une licence Office O365, à l'exception de 9 d'entre eux et que cela engendre des problèmes de compatibilité lors d'échange de documents.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Sylvain Hamel  
et résolu :

Que le Conseil accepte la soumission de MS Geslam au montant de 9 699,67 \$, taxes incluses pour le remplacement de 6 ordinateurs de bureau, l'achat d'un ordinateur portable pour le directeur des travaux publics et le remplacement de 9 licences Office par des licences Office O365. Les frais de préparation et de certification sont inclus.

**Adopté**

#### 18.02.7.5

#### **Avenant de modifications #6 - Caserne.**

ATTENDU QUE Lors de la séance du 18 avril 2017, le contrat était donné à Marieville Construction, de procéder à la transformation d'un bâtiment industriel en caserne de pompiers;

ATTENDU QUE Le 23 janvier 2018, l'architecte Julien Lanthier, de la firme Caroline Denommée, architecte émettait un sixième avenant de modifications, lequel est au montant de 8 544.93 \$, avant taxes, soit un montant de 9 824.53 \$, taxes incluses.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Normand Morin  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise le paiement de l'avenant de modifications #6 émis le 23 janvier 2018 par l'architecte Julien Lanthier, pour un montant de 9 824.53 \$, taxes incluses.

**Adopté**

#### 18.02.7.6

#### **Directive de changements – Services professionnels - Caserne.**

ATTENDU QUE Des changements ont été apportés au contrat de services professionnels initial, durant l'avancement des travaux;

ATTENDU QUE L'architecte Caroline Denommée a remis deux factures en lien avec ces changements et qu'elle se chiffrent au montant de 11 066.92, taxes incluses.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Normand Morin  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal autorise le paiement du montant de 11 066.92\$, taxes incluses à l'architecte Caroline Denommée, en lien avec les directives de changements aux services professionnels de la Caserne

**Adopté**

#### 18.02.7.7

#### **Directives de changement – Du Pré-Sec.**

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo a, le 18 août 2015, donné à Les Consultants SM le mandat de procéder aux services professionnels d'ingénierie pour la réfection de la rue Du Pré-Sec;

ATTENDU QUE, Le 7 février 2018, le Directeur des travaux publics a reçu le décompte #4, lequel comprends les directives de changement #14 à #19;

ATTENDU QUE Ces directives de changement totalisent la somme de 9 901.13\$, taxes incluses.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Pierre Brien  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal autorise le versement du montant de 9 901.13\$ à Consultants SM en paiement des directives de changement #14 à #19 du contrat de réfection de la rue Du Pré-Sec.

**Adopté**

#### 18.02.7.8

#### **Achat d'un photocopieur pour la Caserne.**

ATTENDU QU' Il y a déménagement de la caserne des pompiers;

ATTENDU QUE Dans le cadre de la réorganisation et l'aménagement des bureaux dans la nouvelle caserne, le service incendie souhaite faire l'acquisition d'un photocopieur;

ATTENDU QUE La direction du service a demandé un estimé au fournisseur auprès de qui la Ville a acquis, l'an dernier, deux de ces appareils. Après analyse des options possibles entre la location et l'achat ainsi que les garanties et le service après-vente, il appert que l'acquisition est avantageuse;

ATTENDU QU' Un règlement d'emprunt a été approuvé pour l'ameublement et l'équipement nécessaires à la caserne.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Robert Auclair  
et résolu :

Que le Conseil, sur recommandation du Directeur du service incendie autorise l'achat d'un photocopieur Canon auprès de Groupe CT Copieur au montant de 6 709.94 \$ taxes incluses.

**Adopté**

#### 18.02.7.9

#### **Remplacement de conduite à l'usine de filtration.**

ATTENDU QUE La conduite de refoulement des pompes d'eau déferrisée à l'usine de filtration présente des problèmes de fuite et que la ville doit régulièrement y faire faire des réparations;

ATTENDU QUE Ces fuites sont toujours près des panneaux électriques et qu'elles pourraient causer d'autres dommages à nos installations;

ATTENDU QUE Deux choix de matériaux pour la réparation de cette conduite s'offre à la ville, savoir en acier inoxydable ou en PEHD;

ATTENDU QUE Deux fournisseurs ont déposé une offre de service pour la réfection de cette conduite :

- Les pompes R. Fontaine pour réhabiliter la conduite en PEHD au coût de 11 120.66\$ incluant les taxes;
- Le Groupe Carbonneau pour réhabiliter la conduite en acier inoxydable au coût de 21 722.96\$ taxes incluses.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Robert Auclair  
et résolu :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du Directeur des travaux publics, accepte la soumission de Pompes R. Fontaine au montant de 11 120.66\$ incluant les taxes pour la réhabilitation de la conduite de refoulement à l'usine de filtration.

Advenant que le nombre d'heure nécessaire serait supérieur à celui estimé, la facture sera ajustée selon le temps réel travaillé.

**Adopté**

#### 18.02.7.10

#### **Drainage rue du Parc.**

ATTENDU QUE Suite à la réalisation du parc des Génération plusieurs drainages ont dû être établis, lesquels apportent une quantité importante d'eau au réseau unitaire de la rue Parc;

ATTENDU QUE Lors d'averses, le réseau d'égout dans le secteur de cette rue ne suffit pas à évacuer l'eau et que ceci cause des inondations sur les terrains du secteur ainsi que dans la rue;

ATTENDU QU' Une offre de services professionnels a été demandée à Tetra-tech pour faire l'étude et établir les corrections envisageables au drainage du secteur pour corriger la situation et les options pouvant être mises de l'avant.

En conséquence,  
il est proposé par madame Louise Côté  
et résolu :

Que le Conseil, sur recommandation du Directeur des travaux publics, accepte l'offre de service de Tetra-tech au montant de 5 691.26\$, taxes incluses.

**Adopté**

#### 18.02.7.11

#### **Lampadaires secteur Passerelle Stevens.**

ATTENDU QUE La ville de Waterloo a entrepris la réfection de la passerelle Stevens au terme d'une résolution adoptée le 29 août 2017;

ATTENDU QUE Deux poteaux sur ce sentier sont en bois et que la ville désire les changer pour des lampadaires de rue;

ATTENDU QU' Un lampadaire sur place a été endommagé lors des travaux par l'entrepreneur et sera facturé à ce dernier;

ATTENDU QUE La ville désire avoir en inventaire un lampadaire de remplacement de disponible;

ATTENDU QUE Le service des travaux publics a demandé des soumissions par invitation à deux fournisseurs soit :

- Guillevin International cie qui a soumissionné à 6 570.82\$ tx incl.
- Westburn a soumissionné au montant de 6 494.16\$ tx incluses

En conséquence,  
il est proposé par monsieur André Rainville  
et résolu :

Que le Conseil, sur recommandation du Directeur des travaux publics, accepte la soumission de Westburn au montant de 6 494.16\$ taxes incluses pour l'achat de lampadaires incluant le transport.

**Adopté**

#### 18.02.7.12

#### **Traitement biologique des eaux usées.**

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo a entrepris l'ensemencement de bactérie dans les étangs aérés de l'usine d'épuration des eaux usées en 2016;

ATTENDU QUE Ce traitement s'est avéré être très efficace;

ATTENDU QUE La ville désire continuer l'ensemencement de ces bactéries dans les étangs et dans le réseau d'égout sanitaire et unitaire.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Normand Morin  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du Directeur des travaux publics, autorise l'achat de bactéries au cout de 12 430.64\$ taxes incluses.

**Adopté**

#### 18.02.7.13

#### **Fondation Alzheimer.**

ATTENDU QUE La Fondation Alzheimer Granby et Région est en campagne de financement, laquelle consiste en un spectacle dont les profits sont versés à la Fondation;



ATTENDU QUE, Chaque année, la Ville de Waterloo acquiert deux billets pour soutenir cet organisme;

ATTENDU QUE Ces billets sont au coût de 80.\$ chacun.  
En conséquence,  
il est proposé par monsieur André Rainville  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise l'achat de deux billets au coût de 160.\$ pour le spectacle de levée de fonds de la Fondation Alzheimer Granby et Région.

**Adopté**

## 18.02.8

### **Adjudication de contrat**

#### 18.02.8.1

#### **Renouvellement de contrat – Acceo Solutions Inc.**

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo détient un contrat de service avec Acceo Solutions Inc. pour les progiciels et logiciels de comptabilité et de la Cour municipale;

ATTENDU QUE Ledit contrat est renouvelable annuellement, qu'il vient à échéance et que la Ville de Waterloo désire reconduire ce contrat pour l'année 2018.

En conséquence,  
il est proposé par madame Louise Côté  
et résolu :

D'autoriser le Maire et le Greffier à signer le renouvellement des contrats de soutien aux logiciels et progiciels de la cour municipale au montant total de 10 492.71\$, taxes incluses, pour 2018 et du soutien au logiciel et progiciels du service de la comptabilité au montant de 19 018.37\$ taxes incluses, pour 2018.

**Adopté**

#### 18.02.8.2

#### **Gestion des documents administratifs.**

ATTENDU QUE Les différents départements de l'hôtel de Ville comportent une énorme quantité de documents, lesquels doivent être, certains classés, certains archivés, certains détruits;

ATTENDU QUE L'Organisme Archives Lanaudière procède, depuis 2013, au classement des archives de la Ville et à la mise à jour du calendrier de conservation;

ATTENDU QUE L'Organisme Archives Lanaudière a déposé une offre de service pour procéder à l'archivage et au traitement de 35 boîtes de documents, pour un montant de 2 275 \$, sans taxe puisqu'Archives Lanaudière est un OBNL.

En conséquence,  
il est proposé par madame Louise Côté  
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal mandate Archives Lanaudière afin de procéder au traitement des documents déposés dans les archives du greffe municipal et de la Cour municipale, pour un montant de 2 275.\$.

La présente résolution prévoit également l'acceptation de tout ajout au contrat en lien avec la quantité de documents à traiter, dans la mesure où ces ajouts ne dépassent pas 20% du contrat initial.

**Adopté**

### 18.02.8.3

#### **Gestion des sédiments.**

ATTENDU QUE Dans la but de favoriser la diminution des sédiments au Lac Waterloo, la ville a fait une demande à St-Georges structure et Génie civil pour la réalisation d'une étude sur le contrôle de l'érosion et la gestion des sédiments aux émissaires pluviaux;

ATTENDU QUE L'offre de service présentée par St-Georges structure et Génie civil consiste à faire les plans et devis pour la première phase du projet;

ATTENDU QUE La Ville désire réaliser les plans et devis et a prévu un budget pour la première phase des interventions recommandées dans l'étude sur le contrôle de l'érosion et gestion des sédiments.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Pierre Brien  
et résolu :

Que le Conseil, sur recommandation du Directeur des travaux publics, accepte l'offre de St-Georges structure et Génie civil pour la réalisation des plans et devis au coût de 16 958.81\$, taxes incluses.

**Adopté**

### 18.02.8.4

#### **Logiciel – Usine de filtration.**

ATTENDU QUE Le système de logiciel de SCADA Loukout de l'usine de filtration date de l'année 2001;

ATTENDU QUE Ce système comporte des défaillances comme la perte de données en cas de panne électrique ou problème informatique;

ATTENDU QUE La ville a une obligation de fournir les données journalières des consommations et de la production de l'usine de filtration au registre québécois d'eau potable;

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo doit remplacer le logiciel obsolète pour une technologie plus récente;

ATTENDU QUE Ce nouveau système fonctionnerait sur CLOUD et continuerait de récolter les données informatiques en cas de panne;

ATTENDU QUE La Ville est allée en appel d'offre auprès de deux fournisseurs, lesquels ont déposé une offre de service pour le remplacement de ce système, savoir :

- CODE LIBRE au montant de 11 980.17\$ incluant les taxes;
- ELEC-TRO au montant de 10 086.83\$ incluant les taxes.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Sylvain Hamel  
et résolu :

Que le Conseil, sur recommandation du Directeur des travaux publics, accepte la soumission d'ELEC-TRO au montant de 10 086.83\$, taxes incluses pour le remplacement du logiciel à l'usine de filtration.

**Adopté**

#### 18.02.8.5

#### **Avant-projet – rue Western.**

ATTENDU QUE La portion comprise entre les rues Mario et Lewis de la rue Western a été ciblée comme une des priorités dans le plan d'intervention 2017 pour une restauration de ses infrastructures;

ATTENDU QUE La Ville a demandé une soumission à Eric Desaulniers du Groupe Metta pour la préparation d'un document d'appel d'offres pour les services professionnels incluant une estimation budgétaire, ainsi qu'une assistance lors de la période de conception pour la reconstruction de cette rue;

ATTENDU QUE M. Eric Desaulniers a déjà préparé ce genre d'appel d'offres de service professionnel pour la ville et que cette dernière en a toujours été satisfaite.

En conséquence,  
il est proposé par madame Louise Côté  
et résolu :

Que le Conseil, sur recommandation du Directeur des travaux publics, octroie le mandat de préparation d'un appel d'offres pour les services professionnels pour la réfection de la portion de la rue Western comprise entre les rues Lewis et Mario pour un montant de 13 797\$, taxes incluses.

**Adopté**

#### 18.02.8.6

#### **Étude hydrologique – Secteur rue du Lac.**

ATTENDU QUE Lors de fortes pluies l'émissaire pluvial de la plage municipale ne s'écoule pas bien et que cette situation engendre des inondations sur la rue Star et sur certains terrains de résidents de la rue Southern;

ATTENDU QUE La Ville désire entamer un processus pour la réhabilitation de la conduite de l'émissaire pluvial de la plage municipale;

ATTENDU QUE Structure St-Georges travaille déjà sur le projet du contrôle des sédiments aux émissaires pluviaux;

ATTENDU QUE Le directeur des travaux publics a demandé à Structure St-Georges une offre de service professionnel pour l'étude hydrologique de ce secteur.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Pierre Brien  
et résolu :

Le Conseil, sur recommandation du Comité des travaux publics, accepte la soumission de Structure St-Georges au montant de 6 369.62\$, taxes incluses pour faire l'étude hydrologique à l'émissaire pluvial de la plage municipale

**Adopté**

#### 18.02.8.7

#### **Indicateurs de vitesse.**

ATTENDU QUE La Ville a fait l'achat de trois panneaux indicateurs de vitesse en 2017 et que depuis l'achat de ces appareils, nous avons remarqué une diminution de la vitesse sur les rue Lewis, Foster et Clark;

ATTENDU QUE La Ville désire corriger ce problème qui perdure à l'entrée de la Ville, par la rue Robinson, situation qui engendre des plaintes de résidents de ce secteur;

ATTENDU QUE La ville est satisfaite des trois premiers panneaux et du service offert par Kalitec.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Normand Morin  
et résolu :

Que le Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, autorise l'achat d'un indicateur de vitesse chez Kalitec au cout de 5 794.74\$ taxes incluses.

**Adopté**

#### 18.02.9

#### **Service du greffe**

#### 18.02.9.1

#### **Acte de correction.**

ATTENDU QUE Par acte de vente intervenu le 25 novembre 1999 devant Me Sylvain Lavallée, la Ville a vendu à 9070-9494 Québec Inc. les lots portant maintenant les numéros 5 111 542 et 5 111 543 du Cadastre du Québec;

ATTENDU QUE Ces immeubles ont fait l'objet de transactions immobilières subséquentes;

ATTENDU QUE L'acte de vente initial comportait une clause ambiguë et que les acquéreurs subséquents ont convenus d'y remédier en corrigeant ladite clause incluse dans la vente initiale;

ATTENDU QUE Cet acte de correction doit être notarié afin d'être enregistré au bureau de la publicité des droits pour faire partie intégrante des titres de l'immeuble.

En conséquence,  
il est proposé par madame Louise Côté  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise le Maire et le Greffier à signer les actes de correction modifiant le contrat de vente initial et ce, à la satisfaction de l'ensemble des parties et intervenants.

**Adopté**

#### 18.02.9.2

#### **Finalisation de vente pour taxes.**

ATTENDU QUE Lors de la vente pour taxes de mai 2001, la ville s'est portée adjudicataire du lot 4 161 848, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford;

ATTENDU QUE Le propriétaire en défaut de paiement de l'impôt foncier n'a pas exercé son droit de rachat de l'immeuble dans l'année suivant sont adjudication;

ATTENDU QUE Cette transaction n'a jamais été finalisée et qu'aucun acte notarié n'a été publié au registre foncier, conférant un titre clair et définitif à la Ville.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur André Rainville  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal autorise le Maire et le Greffier à signer l'acte d'acquisition pour le lot 4 161 848 par la Ville, acte préparé par Me Sylvain Lavallée, notaire. La présente résolution autorise également Me Lavallée à procéder à l'enregistrement dudit acte au bureau de la publicité des droits.

**Adopté**

#### 18.02.9.3

#### **Représentant Réseau Biblio.**

ATTENDU QUE La bibliothèque publique de Waterloo est membre du Réseau Biblio de la Montérégie;

ATTENDU QUE C'est la Ville de Waterloo qui défraie les subsides nécessaires à cette affiliation et qu'elle avait nommé Mme Denise Lauzière représentante désignée auprès du Réseau Biblio;

ATTENDU QUE Mme Lauzière n'est plus conseillère pour la Ville de Waterloo, il y aurait lieu de nommer un remplaçant auprès du Réseau Biblio.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Robert Auclair  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal désigne Sylvain Hamel à titre de représentant désigné auprès du Réseau Biblio de la Montérégie.

**Adopté**

## **18.02.10**

### **Ressources humaines**

#### **18.02.10.1**

#### **Nomination d'un chef d'équipe aux travaux publics.**

ATTENDU QUE La Ville a procédé, entre le 22 décembre 2017 et le 8 janvier 2018, à l'affichage d'un poste de chef d'équipe à l'interne, tel que spécifié à la convention collective de travail des employés de la ville de Waterloo;

ATTENDU QUE Suite à cette parution, seul M. Richer, journalier classe A, a postulé pour ce poste;

ATTENDU QUE M. Sébastien Richer a démontré beaucoup d'intérêt et d'initiative pour effectuer cette tâche et ce, depuis le 5 avril 2017 jusqu'à ce jour aux travaux publics.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Normand Morin  
et résolu :

Que le Conseil, sur recommandation du Directeur des travaux publics, procède à la nomination de monsieur Sébastien Richer au poste de chef d'équipe des travaux publics aux termes et conditions édictés à la convention collective des employés municipaux.

**Adopté**

#### **18.02.10.2**

#### **Poste d'inspectrice municipale.**

ATTENDU QU' En date du 21 décembre 2017, le protocole d'entente 6 a été conclu entre la municipalité et le Syndicat des employés municipaux de la Ville de Waterloo afin de créer le poste « d'inspecteur municipal au service d'urbanisme, col blanc »;

ATTENDU QUE La municipalité a procédé à l'appel de candidature du 8 au 22 décembre 2017;

ATTENDU QUE La Ville a reçu un total de quatorze curriculum vitae et que sept candidats ont été sélectionnés pour une entrevue;

ATTENDU QUE Le comité de sélection, composé de M. Louis Verhoef, dg, Mme Brigitte Deslandes, RH et M. Marc Cournoyer, directeur de l'urbanisme, a procédé à l'analyse des candidatures reçues, aux

entrevues et aux différents examens de compétences avec les candidats retenus;

ATTENDU QUE Suite au processus de sélection, une candidate s'est démarquée, soit Mme Agathe Gentili.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur André Rainville  
et résolu :

Que le Conseil municipal autorise l'embauche de madame Agathe Gentili au poste d'inspectrice municipale au service de l'urbanisme, aux conditions prévues à la Convention collective des employés municipaux. Que cette embauche soit effective à compter du lundi, 19 février 2018.

**Adopté**

#### 18.02.10.3

#### **Signature de convention de travail pour l'embauche d'une coordonnatrice en développement commercial et touristique.**

ATTENDU QUE Tourisme Waterloo, organisme para municipal, s'occupe des questions de développement commercial et touristique;

ATTENDU QUE Cet organisme n'œuvre que durant la saison estivale et que la Ville souhaite que ces aspects soient explorés à l'année longue;

ATTENDU QUE La Directrice qui a siégé à Tourisme Waterloo durant la saison 2017 a démontré une efficacité et s'est avérée être une ressource très intéressante pour la Ville de Waterloo, en matière de développement touristique et que cette dame est intéressée à accepter un poste contractuel.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Sylvain Hamel  
et résolu :

Que le Conseil municipal autorise le Maire et le Greffier à signer la convention de travail avec Mme Jessica McMaster, selon les termes et conditions établies préalablement entre les parties.

**Adopté**

#### 18.02.10.4

#### **Nominations au conseil d'administration du Regroupement d'OMH.**

ATTENDU QUE La Société d'habitation du Québec (SHQ) souhaite le regroupement des offices d'habitation;

ATTENDU QUE Ces regroupements doivent se réaliser sur une base consensuelle;

ATTENDU QU' Un représentant du conseil municipal a été délégué pour siéger sur le comité de transition et de concertation;

ATTENDU QU' Un plan d'affaires sur le projet de regroupement doit être présenté à la SHQ;

ATTENDU QU' Un représentant nommé par la municipalité doit siéger sur le conseil d'administration provisoire du nouvel office à être créé.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Robert Auclair  
et résolu :

Le Conseil recommande la nomination de M. Normand Morin pour siéger au conseil d'administration provisoire du nouvel office à être créé.

**Adopté**

18.02.11

### **Aménagement et urbanisme**

18.02.11.1

#### **Demande de dérogation mineure, 2660, rue Orchard.**

ATTENDU QUE Lors de la production d'un certificat de localisation à la suite d'une demande de permis pour la construction d'un bâtiment accessoire (garage) les arpenteurs ont constaté que le bâtiment principal ne respecte pas les marges d'implantation requises en marge avant. En effet, le bâtiment (coin avant-droit) se situe à une distance avant de 7,19 m ;

ATTENDU QUE Cette habitation a été construite vers 1974 et qu'à ce moment, la réglementation municipale exigeait une distance d'alignement minimale de 25 pi. ;

ATTENDU QUE La réglementation actuelle exige un minimum de marge de recul avant de 7,5 m dans la zone R-13;

ATTENDU QU' Il s'agit d'une distance dérogatoire mineure de .31 m (1 pi) ;

ATTENDU QUE Cette situation ne cause aucun préjudice aux bâtiments et que ce type de problématique est chose courante pour les immeubles construits dans ces années ;

ATTENDU QUE Cette situation, si elle demeure ainsi, pourrait créer des problématiques pour une éventuelle vente de la propriété.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Robert Auclair  
et résolu :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, accepte cette demande de dérogation mineure afin de régulariser la situation d'implantation d'une résidence à une distance avant de 7,19 m au lieu du minimum requis de 7,5 m.

**Adopté**



### 18.02.11.2

#### **Réunions du CCU amendé.**

- ATTENDU QUE Depuis maintenant 2014, les séances du CCU sont prévues à l'avance dans un calendrier approuvé par les membres du comité et du conseil municipal ;
- ATTENDU QUE Ce calendrier facilite la préparation et l'administration de ce comité grandement occupé ;
- ATTENDU QUE Pour 2018, la tenue des séances du conseil a été modifiée afin de se tenir le 2<sup>e</sup> mardi du mois ;
- ATTENDU QU' Après discussion avec les membres du CCU, le secrétaire présente un projet de calendrier où les réunions se tiendraient le troisième mercredi de chaque mois.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur André Rainville  
et résolu :

Que le Conseil municipal accepte le calendrier des réunions du CCU pour l'année 2018, tel que modifié.

**Adopté**

### 18.02.11.3

#### **PIIA, enseigne, Cœur Villageois.**

- ATTENDU QUE La municipalité obtenu la certification Cœur Villageois et désire en faire la promotion sur son territoire par l'installation de deux enseignes sur la rue Foster;
- ATTENDU QU' Il s'agit d'affiches qui seront fabriquées de HDU, avec lettrage gravé en « V » et le logo surélevé de 0.5";
- ATTENDU QUE Les enseignes ne seront pas éclairées et seront de dimensions de : 30.75 " x 47.1" x1";
- ATTENDU QUE La première enseigne sera installée au coin des rues Allen et Foster et l'autre sera installée face à l'épicerie Métro;
- ATTENDU QUE Les enseignes proposées respectent les exigences du règlement de zonage et du PIIA.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Robert Auclair  
et résolu :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, accepte cette demande d'enseignes pour la promotion de Cœur Villageois.

**Adopté**

### 18.02.12

#### **Loisirs et vie communautaire**

### 18.02.12.1

#### **Pêche en herbe.**

- ATTENDU QUE Le Service des Loisirs a préparé une demande d'aide pour la tenue de son activité de « Pêche en herbe »;

ATTENDU QUE La demande à acheminer à la Fondation de la faune du Québec nécessite une résolution du Conseil municipal autorisant une personne à agir au nom de l'organisme;

ATTENDU QUE Cette activité consiste à initier les jeunes de 9 à 12 ans et à leur donner les outils nécessaires afin qu'ils puissent retourner à la pêche dès le lendemain de l'activité;

ATTENDU QUE Tous les participants recevront gratuitement un ensemble de pêche pour débutant ainsi qu'un certificat de pêche en herbe faisant office de permis de pêche valide jusqu'à ce que le jeune atteigne l'âge de 18 ans.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Sylvain Hamel  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise la coordonnatrice au loisirs, madame Anne Tremblay, à présenter une demande dans le cadre du programme Pêche en Herbe et autorise cette dernière à agir au nom de l'organisme.

**Adopté**

#### 18.02.12.2

#### **Soutien aux installations sportives et récréatives (Pumptrack).**

ATTENDU QUE Le gouvernement du Québec a annoncé un investissement de 100 millions de dollars dans le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives visant à financer la construction, l'aménagement, la mise aux normes ou la rénovation d'installations sportives et récréatives ainsi que de sentiers et de sites de pratique d'activités de plein air;

ATTENDU QUE La piste de Pumptrack constitue un apport majeur à l'offre récréotouristique à la Ville de Waterloo et vu son achalandage, cette installation pourrait bénéficier d'un agrandissement;

ATTENDU QUE Les Villes sont invitées, d'ici au 23 février 2018, à soumettre leurs projets.

En conséquence,  
il est proposé par madame Louise Côté  
et résolu :

Que le Conseil de la Ville de Waterloo autorise la présentation du projet d'agrandissement de la piste de Pumptrack, au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV;

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Waterloo à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier.

Que la Ville de Waterloo désigne monsieur Mathieu St-François, Directeur du service des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et des communications comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

**Adopté**

### 18.02.12.3

#### **Programme de soutien aux installations sportives et récréatives.**

ATTENDU QUE Le gouvernement du Québec a annoncé un investissement de 100 millions de dollars dans le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives visant à financer la construction, l'aménagement, la mise aux normes ou la rénovation d'installations sportives et récréatives ainsi que de sentiers et de sites de pratique d'activités de plein air;

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo est à établir un réseau en marge des rues afin de favoriser les déplacements actifs;

ATTENDU QUE L'ancien chemin de fer, qui relie certaines rues, pourrait bénéficier d'aménagements afin de devenir un sentier de transports actifs.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur André Rainville  
et résolu :

Que le Conseil de la Ville de Waterloo autorise la présentation du projet d'élaboration d'un sentier de transports actifs, au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV;

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Waterloo à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier.

Que la Ville de Waterloo désigne monsieur Mathieu St-François, Directeur du service des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et des communications comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

**Adopté**

### 18.02.13

#### **Comité des travaux publics**

### 18.02.13.1

#### **Stationnement rue Young.**

ATTENDU QUE La ville a reçu une demande officielle de la Fruiterie Aux Belles Récoltes située au 5159 rue Foster, laquelle occupera sous peu le local vacant du 5151 rue Foster, soit celui se trouvant dans le même bâtiment que la fruiterie, lequel fait le coin des rues Foster et Young;

ATTENDU QUE La réception des marchandises et les livraisons s'effectueront par la porte se trouvant sur la rue Young de ce commerce;

ATTENDU QU' Afin que les camions de livraisons aient un endroit pour se stationner librement, la Fruiterie Aux Belles Récoltes demande la fusion de cases de stationnement et l'installation de panneaux "Stationnement 15 min" sur la rue Young.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Sylvain Hamel  
et résolu :

Que le Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, accepte la demande de la Fruiterie Aux Belles Récoltes de fusionner et de modifier la durée de stationnement des deux premières cases sur le côté Nord de la rue Young.

**Adopté**

**Informations et communiqués des membres du Conseil.**

**Période de questions du public présent dans la salle**

La période suivante est réservée aux questions du public présent dans la salle, monsieur le Maire invite les personnes qui désirent se faire entendre à se présenter au micro et, d'y décliner leur nom et adresse et de poser leurs questions à lui-même ou au conseiller qu'ils désirent interroger.

Paul-Émile Métivier, 250, rue Bellevue.

18.02.14

**Varia**

18.02.15

**Levée de l'assemblée**

La séance ordinaire du 13 février 2018 est levée à 19h50.

18.02.16

**Prochaine assemblée**

**Mardi, le 13 mars 2018 à 19 heures.**

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Greffier